

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 74

Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 14 : APPROBATION DU PROJET TRAME VERTE ET BLEUE

Rapporteur : M. Philippe ARRIAU

Le projet trame verte et bleue initié en 2019 par la rédaction d'un diagnostic se concrétise désormais par la définition d'une stratégie sur le long terme traduite en plan d'actions.

La stratégie s'articule autour de trois axes principaux qui sont les suivants :

Axe 1 : Améliorer les connaissances pour favoriser la gestion globale du patrimoine naturel de la CCLO et disposer des outils de gestion adaptés.

Axe 2 : Gérer, maintenir, préserver, restaurer la biodiversité et garantir la perméabilité écologique des milieux urbains, industriels et agricoles.

Axe 3 : Communiquer, sensibiliser, mettre en valeur la biodiversité pour une prise de conscience des enjeux environnementaux, économiques et humains.

Chacun de ces axes se déclinent en 6 ou 7 actions, détaillées dans des fiches alliant à la fois le descriptif technique et la nature de l'action, la structure porteuse, les besoins humains et financiers, les perspectives à long terme et les indicateurs de suivi.

Ces actions ont vocation à se déployer sur du court, moyen et long terme ; l'objectif étant de s'inscrire dans une réelle dynamique confortée par les documents stratégiques de la collectivité, en particulier le projet de territoire.

Il convient donc d'approuver ce programme d'actions sachant qu'il pourra évoluer dans le temps en fonction des attentes et des besoins du territoire. Il constitue par conséquent une base de travail sur laquelle s'appuyer pour concrétiser des opérations au gré des possibilités dont disposera la collectivité et de l'implication des différents acteurs concernés dont les communes en particulier.

Les priorités seront à définir pour l'année 2022 afin d'échelonner autant que possible ce programme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le projet annexé à la présente délibération,
- **de confier** au bureau le soin de définir les actions prioritaires chaque année,
- **d'autoriser** son Président à solliciter toutes subventions mobilisables pour la concrétisation des actions qui seront programmées par année.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

